

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 29 avril 2019.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Simon Carrier Tanguay
Siège #4 - André Ferland

M. Marcel Bégin, en remplacement de M. Richard Pouliot

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #3 - Richard Pouliot

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général / secrétaire-trésorier et Mme Émilie Goudreault, chargée de projets pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gino Fortier, Chef de caserne de Sainte-Justine
M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine
M. Gaétan Chabot, chef de caserne de Saint-Cyprien

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

27-04-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 29 avril 2019 tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 27 mars 2019
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Acceptation des comptes à payer
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - ENVOIE SUR SEAO - DEVIS CAMION PORTEUR
 - 5.2 - ENTENTE MUTUELLE 10-03 (Annulation d'appel) - demande du conseil des maires
 - 5.3 - RÉOLUTION, ADOPTION DU RÉGIME DE RETRAITE - PIERRE MORNEAU
 - 5.4 - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE
 - 5.5 - FORMATION SAUVETAGE AGRICOLE

- 5.6 - FORMATION ENTRÉES FORCÉES
- 5.7 - PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
- 5.8 - ADOPTION - RÉGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE
- 5.9 - ADOPTION - PROCÉDURE TRAITEMENT / ANALYSE DES
PLAINTES - OCTROIE CONTRAT
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - VARIA
 - 7.1 - MISE À JOUR TAUX KM 2019
 - 7.2 - DATES DES PROCHAINES RENCONTRES
 - 7.3 - SUIVI ENTENTES CROIX ROUGE
 - 7.4 - ACHAT CHANDAILS POMPIERS
 - 7.5 - UNITÉ D'URGENCE- RÉPARATIONS
 - 7.6 - SÉCURITÉ CIVILE
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

28-04-19

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 27 mars 2019

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 27 mars 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

29-04-19

4.1 - Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 04-2019 déposée en date du 24 avril 2019 et vérifiée par le directeur général dans laquelle figurent tous les comptes à accepter s'élève au montant de: 18,975.56\$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour avril 2019 déposée en date du 29 avril 2019 et vérifiée par le directeur général dans laquelle figurent tous les comptes à accepter s'élève au montant de: 6,039.72\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 04-2019 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour avril 2019 s'élève à 25,015.28\$.

QUE le directeur incendie, M. Pierre Morneau, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 04-2019 et sur la liste des comptes ajoutés d'avril 2019.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

30-04-19

5.1 - ENVOIE SUR SEAO - DEVIS CAMION PORTEUR

CONSIDÉRANT QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins doit acquérir un camion porteur puisque les 2 disponibles sur le territoire de la régie ne répondent plus aux normes;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat va dépasser le cent un mille-cent dollars, et que nous devons aller sur le système électronique d'appel d'offres public SEAO et publier l'annonce dans un journal quotidien.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON CARRIER TANGUAY, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins lance l'appel d'offres pour l'achat du camion porteur neuf, sans pompe;

QUE l'appel d'offres soit déposé sur le système électronique d'appel d'offres public SEAO d'ici les prochaines semaines;

QUE la date limite pour déposer les soumissions sera dans un délai de trois semaines suivants l'affichage de l'avis sur le SEAO.

ADOPTÉE

5.2 - ENTENTE MUTUELLE 10-03 (Annulation d'appel) - demande du conseil des maires

Entente d'entraide mutuelle en cas d'intervention:

Lors d'une annulation d'une demande d'aide : Est-ce que nous appliquons des frais?

Une demande sera faite à la MRC afin que les maires en discutent à leur prochaine rencontre de travail et nous reviennent avec une proposition.

Suggestion par M. Christian Chabot : Entente montant forfaitaire pour un 10-03

31-04-19

5.3 - RÉOLUTION, ADOPTION DU RÉGIME DE RETRAITE - PIERRE MORNEAU

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins a accepté le contrat de travail du directeur et toutes les clauses qui y sont incluses dont la clause 15.3 de la page 4 concernant l'adhésion à un régime de retraite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1. QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec ;

2. QU'à compter de cette date, l'ensemble des employés participeront au volet cotisation déterminée

3. QUE cette adhésion soit effective au 1^{er} janvier 2019;

4. DE fixer la cotisation salariale à 6% du salaire admissible et ce, de la part de l'employé ainsi que de la régie;

5. QUE M. Pierre Morneau soit autorisée à attester pour et au nom de la régie des incendies du secteur Est des etchemins du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime ;

6. QUE le directeur général soit autorisée à transmettre à AON Hewitt Canada les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

ADOPTÉE

32-04-19

5.4 - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont lu la politique de reconnaissance proposée par Madame Émilie Goudreault et qu'ils sont d'accord à l'appliquer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe la politique de reconnaissance tel que présentée;

QUE soit remis à l'employé, à son départ du service incendie de la Régie, un cadeau du montant établi dans la présente politique en fonction du nombre d'années de service;

QUE soit souligné, chaque année au souper de Noël, les années de service des employés qui ont cumulées 5, 10, 15, 20 ou 25 ans de service comme pompier ou chef de caserne pour la Régie, et ce additionné des années de service pour la municipalité avant la constitution de la Régie des incendies;

QUE la copie de la politique en annexe de ce point fasse partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉE

5.5 - FORMATION SAUVETAGE AGRICOLE

La formation en sauvetage agricole sera suivie en mai. Le ministère assume les coûts de formation et la Régie paie le temps, le repas et le déplacement des pompiers qui seront formés.

5.6 - FORMATION ENTRÉES FORCÉES

Une formation sera disponible dans la région pour les entrées forcées. Comme cela nécessite du matériel spécial, il est difficile de former les pompiers pour ce genre de situation.

La formation sera donnée par une équipe spécialisée qui se déplacera dans la région. 10 pompiers seront formés parmi l'équipe de la Régie. La formation est d'une durée de 3 heures.

5.7 - PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

M. Morneau informe le conseil que le ministère de la sécurité publique a reconduit pour 5 ans son enveloppe budgétaire pour la formation aux pompiers. Celui-ci est de 20 millions pour la province de Québec.

33-04-19

5.8 - ADOPTION - RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE conformément à la loi, avis de motion à été donné à la séance du 27 mars 2019 concernant le règlement de gestion contractuelle et qu'une première lecture y a été faite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON CARRIER TANGUAY, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du

Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le règlement

ADOPTÉE

34-04-19

5.9 - ADOPTION - PROCÉDURE TRAITEMENT / ANALYSE DES PLAINTES - OCTROIE CONTRAT

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité et/ou une régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la régie des incendies du secteur Est des Etchemins souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUCATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT SOIT ADOPTÉE

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - MISE À JOUR TAUX KM 2019

045.5\$ / km en date du 1er janvier 2019

7.2 - DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Après vérification de son horaire, M. Pierre Morneau confirme que les réunions de mai et juin se tiendront aux dates prévues puisqu'il n'a pas de cours qui entrent en conflit avec le calendrier des rencontres.

7.3 - SUIVI ENTENTES CROIX ROUGE

Lors des discussions avec la croix-rouge, M. Morneau a réalisé que parmi les 5 municipalités faisant partie prenante de la régie, 4 d'entre elles ont une entente avec la croix-rouge. La municipalité de Sainte-Justine n'a pas d'entente. Cette entente permet aux citoyens en détresse ou dans le besoin d'obtenir de l'aide matérielle et/ou financière de façon prioritaire lorsque les services de la Croix-Rouges ont de nombreuses demandes à traiter. Pour ce faire, les municipalités doivent défrayer la somme de 166\$ par année. L'information sera transférée à la direction de la municipalité de Sainte-Justine.

7.4 - ACHAT CHANDAILS POMPIERS

M. Pierre Morneau informe les membres du conseil qu'il a fait faire une cotation pour l'achat de chandails (2 par pompiers) au Bon marché Bernard. Suite à la cotation, les membres du conseil souhaitent obtenir des soumissions par d'autres compagnie afin de vérifier si un meilleur prix peut être obtenu. Mme

Émilie Goudreault s'occupera d'obtenir de nouvelles cotations. Par la suite, la commande pourra être passée avec l'entreprise offrant le meilleur taux si la qualité et le produit répondent aux besoins.

7.5 - UNITÉ D'URGENCE- RÉPARATIONS

Le marche-pied de l'unité d'urgence est rouillé et des pièces seront à changer. M. Pierre Morneau s'est informé si la régie peut faire affaire avec l'entreprise Gyro-Trac, de Sainte-Justine, puisque le Maire de cette même municipalité, M. Christian Chabot est directeur de l'entreprise. Comme il n'est pas actionnaire ni propriétaire, il n'y a pas de conflits d'intérêts.

M. Chabot produira donc une soumission pour les travaux nécessaires sur le véhicule "unité d'urgence"

7.6 - SÉCURITÉ CIVILE

M. Pierre Morneau enverra un courriel pour la tenue de la première rencontre aux représentants délégués par les municipalités.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

35-04-19

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20H18

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur incendie

Secrétaire-trésorier